



Commune de BALGAU

Département du Haut-Rhin

Compte-rendu du Conseil Municipal du 02 juillet 2018

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13

Sous la présidence de Monsieur ENGASSER Pierre, Maire.

Présents : ROUX Christophe, BIXEL Chantal, FULHABER Bernard, FURSTOSS Marcel,
FOURNEL Anne, BIXEL-BONJEAN Mélanie, KURY David, JECKER Raphaël,
WALTER Valérie, SCHERRER Dominique, KELLER Claude, BRENDLE Marie-Paule.

Ont donné procuration :

- MININGER Patrice donne procuration à BIXEL Chantal
- EGLER Sébastien donne procuration à SCHERRER Dominique

Absent non excusé : /

Absent excusé et non représenté : /

Secrétaire de séance : Laura HECK

Sous la présidence du Maire, la séance est ouverte à 20h.

Ordre du jour

0. Approbation du PV du 18 mai 2018
1. Projet de la mise aux normes de la Mairie
2. Marchés publics : convention de groupement de commandes pour les inspections règlementaires
3. Convention avec le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle pour la mise en œuvre du RGPD (règlement général pour la protection des données)
4. Droit de préemption urbain
5. Divers
6. Personnel (huis clos) : remplacement de l'agent d'entretien des écoles

0. Approbation du PV de la séance du 18 mai 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 mai 2018.

1. Projet de mise aux normes de la Mairie

Après les résultats de l'étude de structure sur la mairie actuelle et sur le Presbytère, le Conseil décide de réhabiliter la Mairie actuelle pour répondre aux nouvelles normes pour un montant estimatif de 600 000 € HT

2. Marchés publics : convention de groupement de commandes pour les inspections réglementaires

Dans le cadre de la mutualisation, l'intercommunalité propose de faire un groupement de commandes concernant les inspections réglementaires. Chaque acheteur restant seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent.

Le Conseil décide de se joindre à ce groupement.

3. Convention avec le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle pour la mise en œuvre du RGPD (règlement général pour la protection des données)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entré en vigueur le 25 mai 2018, apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Dans le cadre de la mutualisation volontaire des moyens entre les centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interregion EST, il est apparu que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des centres de gestion de l'Interrégion Est et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le CDG 54 propose, en conséquence, des ressources mutualisées ainsi que la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. Il peut donc accéder à la demande d'accompagnement de la collectivité désireuse d'accomplir ces formalités obligatoires.

Il s'agit de confier au CDG 54 une mission d'accompagnement dans la mise en conformité des traitements à la loi Informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au RGPD.

Le Conseil décide d'adhérer à la convention avec le CDG54

4. Droit de préemption urbain

- Vente REYMANN / BAHEUX + DELPECH / GUGELMANN-GRUBER

La commune a réceptionné deux déclarations d'intention d'aliéner concernant :

- une parcelle cadastrée 410017 se situant 14 rue Albert Schweitzer d'une contenance de 7.50 ares.
- une parcelle cadastrée 010331 se situant 2 rue Rheinfeld d'une contenance de 7.07 ares.

Le Conseil décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

5. Divers

5.1. Jumelage – répartition des factures

Nos amis de Caudecoste seront présents du 06 au 11 juillet avec au programme

- Vendredi 06 juillet : réception d'accueil
- Dimanche 08 juillet : cérémonie du jumelage suivie du repas
- Lundi 09 juillet : sortie au Haut-Koenigsbourg, repas à la maison du fromage puis visite de Colmar en petit train touristique
- Mardi 10 juillet : soirée de clôture.

Des participations sont sollicitées pour le repas du 08/07 ainsi que pour la sortie du 09/07, aussi, le Conseil valide la répartition des factures y afférentes et dit que les titres de recettes seront établis aux personnes concernées.

5.2. Organisation du centre aéré

La commune organise depuis de nombreuses années, en partenariat avec Nambenheim, un centre aéré durant 4 semaines d'été. Cet accueil de loisirs a toujours bien fonctionné mais il devient plus compliqué de trouver un directeur pour prendre en charge ce centre.

La Fédération des Foyers Clubs, en charge de notre périscolaire, propose de reprendre ce service mais en limitant à une semaine d'ouverture durant les petites vacances scolaires (Toussaint, Hiver et Printemps). Aussi, la durée d'ouverture en été ne serait que de 3 semaines.

S'il y a en effet des économies à faire à ce niveau-là, les prestations ne seraient pas les mêmes car ils ne proposeraient qu'une seule sortie au lieu de deux à l'heure actuelle ou la présence d'un intervenant. Les prix demandés aux parents ne seraient pas les mêmes non plus.

Pour information, les communes de Nambenheim et Geiswasser ont délibéré pour donner la gestion à la Fédération.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil décide de continuer à organiser le centre aéré en direct.

Pour : 14 dont 2 procurations - Contre : 1 - Abstention : 0

5.3. Information

- M. le Maire donne lecture du courrier de l'inspection académique qui valide le retour aux 4 jours. Aussi, pour rappel, la semaine scolaire se répartira comme suit :

| LUNDI | MARDI | JEUDI | VENDREDI |
|---------------|-------|-------|----------|
| 8h00 - 11h30 | | | |
| 13h30 – 16h00 | | | |

- M. le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements du Président de l'UNC pour la subvention allouée.

5.4. Tour de table

- Un point est fait sur les locataires du 18 route de Bâle.
- Un point est fait concernant la démolition de la maison « Vonarb ».
- Qu'en est-il de la balançoire défectueuse ? Après consultation de la réglementation, on ne peut remplacer simplement les poteaux sans passer par un prestataire agréé. Aussi, pour l'heure, pour des raisons de sécurité, l'aire demeure close.

Le Conseil souhaite que si on ne peut rien faire, il y a lieu d'enlever cette balançoire pour pouvoir rouvrir. Contact sera pris avec le fabricant pour voir les possibilités.

- Qu'en est-il du marquage au sol de la ligne médiane ? Il a été décidé que le marquage de la ligne centrale ne serait pas fait car il ne s'agit plus d'une obligation. Il faudra voir cela plus tard, si nécessaire.
- Pourquoi du béton a été mis autour des arbres de la place ? Les racines levant de plus en plus le bitume, il a été décidé de creuser et de couper en partie les racines, afin de limiter le risque de chutes, notamment avec les festivités à venir.

6. Personnel (huis clos) : remplacement de l'agent d'entretien des écoles

L'agent d'entretien des écoles a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 01/07/2018. Aussi, pour son remplacement à la rentrée, il est envisagé de passer par un prestataire de service afin de limiter la gestion du personnel au niveau communal, les coûts n'étant pas beaucoup plus élevés.

Des devis ont été établis, le Conseil retient le moins disant.

La séance est levée à 22h45.